

## Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 27/10/2023

Durée totale et maximale de l'interruption : 10h22

Codes postaux concernés : 5101

### Origine de l'interruption

= Défaut de câble

### Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 10h22

### Justification de la durée de l'interruption

= Lors de travaux, Proximus est venu agresser notre câble réseau basse tension.

### Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Agression d'un câble de distribution par un tiers. ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

### Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 27/10/2023 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.